

Appel à projets générique

« Instrument de financement : Projet de Recherche Collaborative -
International (PRCI) »
**Collaboration bilatérale ANR/ FNR
Projets franco-luxembourgeois**

- Edition 2022 -

Liste des projets sélectionnés (par ordre alphabétique) :

Acronyme et titre du projet	Coordinateur Fr	Coordinateur Lu
ADHOC: Algorithmes de Décomposition Haute performance pour l'Optimisation Combinatoire	Nicolas JOZEFOWIEZ	Pascal BOUVRY
AI4C2PS: IA pour l'interopérabilité des systèmes cyber-physiques cognitifs	Hervé PANETTO	Yannick NAUDET
CANDI: Réseaux Cellulaires Adhoc pour une Architecture IoT Décentralisée	JEROME HAERRI	Ion TURCANU
DISTRILAND: Encastrement socio-juridique des marchés fonciers : Approche comparée de la structure de propriété et des systèmes de régulation (France-Luxembourg)	Laure CASANOVA ENAULT	Antoine PACCOUD
HiDRATE: Estimation spatialisée à haute résolution de l'évaporation et de la transpiration à l'aide de la télédétection multicateurs et de modèles d'échanges sol-plante-atmosphère	Gilles BOULET	Kaniska MALLICK
MigraPsy: La santé mentale des migrants: acteurs, pratiques, réseaux (1950-1980, France, Suisse, Allemagne)	Marianna SCARFONE	Benoît MAJERUS
PORPH4SENS: Synthèse de Poly (Porphyrinoides) pour la détection	Marcel BOUVET	Nicolas BOSCHER

SPACESENSE: Capteurs imprimés autonomes pour applications spatiale

Costel Sorin COJOCARU

Veronika KOVACOVA

UltraBO: Calcul ultra-scale pour la résolution de problèmes d'optimisation de grande taille

Nouredine MELAB

Grégoire DANOY

Paris, le 18 octobre 2022

Original visé

Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions) ou par la notification des actes attributifs à ceux-ci.

